

AVENANT N°1 AU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES COMMERCIAUX

Entre les soussignés,

La Société les Grands Moulins de Pointe-Noire S.A. en Sigle GMPN, société anonyme, au capital de 3.200.000 de francs CFA, immatriculée au RCCM sous le N°CG/PNR/01-2001-B14-01011 ; NIU : M22000000205630N ayant son siège Moulin Port de Pointe-Noire, immeuble SOCOTRANS, 10, Rue MASSABI derrière la station PUMA, Centre-ville, B.P 871, représentée par **Monsieur Bruno LARDIT**, Directeur Général, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes, domicilié au siège de ladite société ;

Ci-après dénommée : « **La Société** »

D'une part ;

Et

La Société ZEINTEK représentée par son Gérant, **Monsieur Nicolas ZEIN**, de nationalité française et ayant son siège social au 55, Rue Moe-VANGOULA Pointe-Noire Congo, RCCM N°CG/PNR/10B1489, NIU-M2010110000276090, Tél. 06 602 02 37 / 05 377 50 82

Ci-après dénommé « **Le Preneur** »,

D'autre part ;

GMPN S.A. et ZEINTEK seront ci-après dénommés « Partie », de manière individuelle, et les « Parties » de manière collective.

PRÉAMBULE

Considérant que les Parties ont conclu un contrat de prestation de services commerciaux en date du 09 septembre 2025, ayant pour objet de développer des ventes de la farine à destination des producteurs et des artisans ambulants, avec option d'achat de tricycles motorisés appartenant à la Société, mis à disposition du Preneur ;

Considérant que la volonté de la Société de renforcer les moyens logistiques mis à la disposition du Preneur afin d'améliorer la distribution, la prospection commerciale et la livraison des produits ;

Considérant que le Preneur a exprimé le besoin de disposer d'équipements supplémentaires pour l'exécution efficace de ses missions ;

Les Parties ont convenu de formaliser le présent avenant afin d'organiser la mise à disposition de six (06) tricycles motorisés assortis d'une option d'achat.

IL A ÉTÉ CONVENU ET CE QUI SUIIT :

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent avenant a pour objet de compléter le contrat initial par l'ajout de six (06) tricycles motorisés mis à disposition du Preneur, avec option d'achat au profit de ce dernier.

NZ

h

Article 2 : MISE À DISPOSITION, DÉSIGNATION

La Société met à disposition du Preneur six (06) tricycles motorisés dont elle conserve la pleine propriété jusqu'à la levée de l'option d'achat :

1. KAVAKI 200 CC HAOJIN - 072 NK 6
2. KAVAKI 200 CC HAOJIN - 071 NK 6
3. KAVAKI 200 CC HAOJIN - 514 NR 6
4. KAVAKI 200 CC HAOJIN - 526 NR 6
5. KAVAKI 200 CC HAOJIN - 516 NR 6
6. KAVAKI 200 CC HAOJIN - 525 NR 6

Le Preneur s'engage à ne pas céder, louer ou prêter les tricycles sans autorisations écrite préalable de la Société.

Article 4 : PAIEMENT ET OPTION D'ACHAT

Le présent avenant prévoit une option d'achat au profit du Prestataire.

1. Le montant de la location avec option d'achat est fixé à **un million deux cent mille (1.200.000) frs CFA** selon les modalités suivantes :
 - Pour les tricycles 200 CC HAOJIN (**072 NK 6** & **071 NK 6**) répartis sur les échéances mensuelles de cent mille (100.000 x 2) frs CFA, sur une durée de 12 mois courant novembre 2025 ;
2. Le montant de la location avec option d'achat est fixé à **un million trois cent mille (1.300.000) frs CFA** selon les modalités suivantes :
 - Pour les tricycles 200 CC HAOJIN (**514 NR 6**, **526 NR 6**, **516 NR 6** & **525 NR 6**) répartis sur les échéances mensuelles de cent mille (100.000 x 4) frs CFA, sur une durée de 13 mois courant janvier 2026.

Chaque échéance mensuelle sera directement **déduite de la facture mensuelle** due au Preneur en contrepartie de ses livraisons effectuées pour le compte de la Société.

La Société accepte de payer au Preneur un prix fixe inclus dans sa facture mensuelle relatif à la gestion de la distribution de ses produits, (muni éventuellement d'un bonus par sac au-dessus d'un certain volume. Le volume mensuel est fixé à 1.716 sacs (soit 22 sacs par KAVAKIS par jour).

Dans le support marketing (350.000 frs CFA), la location du local est incluse (250.000 frs CFA), la prestation d'un commercial (170.000 frs CFA) ainsi qu'une ressource supplémentaire (150.000 frs CFA).

Intitulés et montants fixes des prestations mensuelles		
Description	Prix unitaire	Total
• Location moto tricycle (x8) - Chauffeur inclus - Carburant inclus - Assurance incluse - Contrôle technique inclus	500 000 frs CFA	4 000 000 frs CFA
• Support marketing et logistique - Gestion des livreurs - Gestion des ventes - Gestion de la logistique	920 000 frs CFA	920 000 frs CFA
• Stockage (Dépôt)	200 000 frs CFA	200 000 frs CFA
Total		5 120 000

NZ

h

À défaut de levée de l'option d'achat dans le délai prévu, les tricycles resteront la propriété du Client.

Article 6 : RESPONSABILITÉ

Le Prestataire est responsable des dommages causés aux tricycles pendant leur période d'utilisation, sauf cas de force majeure.

Article 8 : DUREE

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de signature et est conclu pour une durée conforme aux échéances susmentionnées.

Il sera renouvelable par tacite reconduction, sauf décision expresse et commune du Preneur et de la société de le résilier.

Article 11 : DISPOSITIONS FINALES

Toutes les autres clauses du contrat initial demeurent inchangées et continuent de produire leurs effets.

Le présent avenant fait partie intégrante du contrat initial.

Fait à Pointe-Noire, le 08/06/2026
(En trois (03) exemplaires)

Le Preneur
M. Nicolas ZEIN
Gérant Sté ZEINTEK



La Société
Les Grands Moulins de Pointe-Noire S.A.
Bruno LARDIT

